

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES MEMBRES :

Le Conseil Général et les collectivités locales

Le Ministère chargé du Logement

Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux et du 1% logement, les établissements de crédit...

Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...

Les représentants des usagers et des familles

**La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.**



REALISATION GRAPHIQUE : STUDIO ARZIMUT - PARIS

### ADIL DE L'ISERE

2 boulevard Maréchal Joffre  
**38000 GRENOBLE**

**Du mardi au vendredi**

de 09 h à 18 h

 **04 76 53 37 30**

*ainsi que de nombreuses permanences dans le département...*

### Territoire du Sud Grésivaudan

La Maison de l'Economie  
7 rue du Colombier  
**SAINT MARCELLIN**

**Le 1er jeudi de chaque mois**

de 14 h 30 à 16 h 30

 **04 76 53 37 30**

# FRAPPEZ À LA BONNE PORTE



**CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT**



**Les financements**  
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier informatique « sur mesure ».

**Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.**



**Les contrats**  
contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



**Les relations avec les professionnels**  
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



**Les assurances**  
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.  
**Les garanties**  
hypothèque, caution...



**La fiscalité**  
TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



**La copropriété**  
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



**La location**  
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



**La réglementation sur la qualité de l'habitat**  
décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie...



**Les offres de logements et terrains disponibles,**  
à la vente ou à la location,  
*dans certaines ADIL.*

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél : 08 20 16 75 00  
0,12 € la minute au 1.2.2007

Internet : [www.anil.org](http://www.anil.org)

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département 